Mantes School of Business

MISE À JOUR : AOÛT 2026

Les modalités d'évaluation
Titre professionnel Responsable d'établissement marchand (TP REM).

Le titre s'obtient lors d'une session d'examen devant un jury de professionnels habilités : étude de cas de 4 heures sur poste informatique (pilotage d'un établissement marchand), entretien technique, présentation de deux documents professionnels et de leurs diaporamas construits en entreprise (stratégie et performance ; management des équipes), dossier professionnel et entretien final — 6 h 55 d'épreuves au total. Détail ci-dessous.

COMMENT VOUS ÊTES ÉVALUÉ

Un titre professionnel[1] ne se joue pas sur une moyenne de notes : il se **valide devant un jury de professionnels habilités**[2], lors d'une **session d'examen**[3] organisée dans un centre agréé, selon le référentiel d'évaluation du ministère chargé du Travail.

En cours de formation, l'école pratique une **évaluation formative**[4] continue (études de cas de pilotage, entraînements aux présentations) et des **évaluations en cours de formation**[5] dont les résultats sont transmis au jury : elles font partie des éléments sur lesquels il fonde sa décision, avec les épreuves du jour, le **dossier professionnel**[6] et l'entretien final.

La **période en entreprise** est une condition d'accès à l'examen : au minimum **350 heures**, preuve à l'appui — le temps en entreprise du contrat d'alternance compte, et en formation initiale ce sont les **trois mois de stage obligatoire** qui la remplissent. C'est la matière première des deux documents présentés au jury.

CE QUE LE TITRE CERTIFIE : LES TROIS CCP

Le titre (niveau 6) est composé de **trois certificats de compétences professionnelles (CCP)**[7], chacun couvrant une activité type du métier — ce sont eux que le jury valide, en s'appuyant sur l'ensemble des épreuves :

CCP 1 — Coordonner et améliorer l'activité commerciale de l'établissement marchand. Trois compétences : gérer la chaîne d'approvisionnement de l'établissement marchand ; piloter l'offre commerciale ; bâtir et développer l'expérience client.

CCP 2 — Contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne et optimiser la performance économique de l'établissement marchand. Trois compétences : contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne ; établir et présenter les prévisionnels de l'établissement ; analyser les performances et définir les actions correctives.

---

1. **Titre professionnel** : certification du ministère chargé du Travail, enregistrée au RNCP, délivrée par un jury de professionnels — pas par un examen noté sur 20.
2. **Jury habilité** : professionnels du métier, extérieurs à la formation, habilités par les services de l'État pour le millésime du titre.
3. **Session d'examen** : journées d'épreuves organisées dans un centre agréé, déclarées à l'avance auprès des services de l'État.
4. **Évaluation formative** : mesure la progression et permet d'adapter la formation ; distincte des épreuves de la session.
5. **Évaluations en cours de formation (ECF)** : évaluations organisées par l'école pendant le parcours, dont les résultats sont transmis au jury.
6. **Dossier professionnel** : document réglementaire dans lequel le candidat décrit sa pratique ; le jury s'y appuie pendant l'entretien final.
7. **CCP** : certificat de compétences professionnelles — un « bloc » du titre, validable indépendamment et définitivement acquis.

CCP 3 — Manager les salariés de l'établissement marchand. Quatre compétences : piloter les processus de recrutement et d'intégration des salariés ; optimiser la performance collective des équipes et la performance individuelle des salariés ; manager l'activité quotidienne et favoriser la cohésion des équipes ; mobiliser les équipes dans la gestion des projets de l'établissement.

S'y ajoutent des compétences transversales, évaluées au fil des épreuves : communiquer, rechercher un accord, évaluer ses actions, mettre en œuvre une démarche de résolution de problème, l'intelligence émotionnelle.

LES ÉPREUVES DE LA SESSION (DURÉE TOTALE : 6 H 55)

Mise en situation professionnelle — 4 h. Étude de cas dans le contexte d'un établissement marchand fictif, passée par tous les candidats en même temps, sous surveillance, **sur poste informatique** (traitement de texte et tableur, maquettes fournies) : les travaux portent sur la coordination et l'amélioration de l'activité commerciale — chaîne d'approvisionnement, pilotage de l'offre, expérience client (le champ du CCP 1). Les travaux sont imprimés et remis ; le jury les évalue sur grille avant l'entretien.

Entretien technique — 1 h. Le candidat récupère sa copie, prépare la présentation de ses travaux (30 min), les présente au jury (10 min), puis échange avec lui (20 min).

Questionnement à partir des productions — 1 h 40. Deux documents de **15 à 21 pages chacun**, construits à partir de la période en entreprise, chacun avec son diaporama — ils portent les CCP 2 et 3 : l'un sur « contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne et optimiser la performance économique », l'autre sur « manager les salariés de l'établissement marchand ». Présentation du premier (20 min) puis questions (25 min) ; présentation du second (25 min) puis questions (30 min).

Entretien final — 15 min. Échange conclusif, appuyé notamment sur le dossier professionnel.

Le jury évalue sur **grilles critériées**, compétence par compétence, conformément au référentiel d'évaluation.

LA DÉCISION DU JURY

Le jury peut prononcer l'**admission au titre** (niveau 6), ou une **validation partielle** : les CCP acquis le restent, et le titre peut être complété lors d'une session ultérieure. Les candidats en situation de handicap bénéficient d'**aménagements d'épreuves**, instruits avec les services de l'État. Le titre est également accessible par la VAE[8].

L'école prépare chaque candidat à ces formats exacts — études de cas blanches sur poste, entraînement aux présentations, construction encadrée des deux documents, des diaporamas et du dossier professionnel — et organise la chaîne de session (programmation, sujets, convocations, jury, salles et postes d'examen) aux échéances réglementaires.

8. **VAE** : validation des acquis de l'expérience.

CONSULTER LES RÉFÉRENTIELS OFFICIELS

Les référentiels du titre — le **REAC** (référentiel emploi activités compétences) et le **référentiel d'évaluation**, qui décrit précisément chaque épreuve — sont publics et téléchargeables sur la **fiche RNCP 38666** de France compétences :

- Fiche RNCP 38666 — TP Responsable d'établissement marchand (France compétences) — fiche active, certificateur : ministère chargé du Travail (consultée le 19/08/2026).

L'école tient ces référentiels à disposition des apprentis qui souhaitent les consulter.

MANTES SCHOOL OF BUSINESS
SAS au capital de 10 000 € · Siège : 20 rue du Vieux Pilori · Site d'enseignement : 2 rue Armand Cassan — 78200 Mantes-la-Jolie · 948 211 560 R.C.S. Versailles · NDA n° 11 78 87894 78 — cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
contact@mantes-school.com · 01 30 63 25 89 · mantes-school.com